

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

LA VIGNE A VELO : Création d'un itinéraire de véloroutes et voie verte

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

OLIVIER AUDIBERT-TROIN, Président

RCS / SIRET

2 | 4 | 8 | 3 | 0 | 0 | 4 | 9 | 3 | 0 | 0 | 1 | 2 | 4

Forme juridique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.c) Réalisation d'une véloroutes et voie verte	Linéaire décomposé : TOTAL 23 km 5600 ml de CREATION VOIE VERTE de 3 à 4 mètres de large 2500 ml de chemin rural 1500 ml de chemin d'exploitation 1400 ml de routes départementales 12 000 ml de chemins communaux

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un itinéraire de véloroutes et voie verte entre les communes de Vidauban, Taradeau, Les Arcs sur Argens, La Motte, Le Muy.

Cet itinéraire est raccordé à La Méditerranée à vélo (Eurovéloroute N°8) par Draguignan la ville centre.

Un itinéraire qui s'inscrit non seulement dans le volet tourisme mais également déplacement doux.

Afin de programmer sa réalisation, cet itinéraire est décomposé en tronçon.

Plusieurs types d'aménagements sont envisagés à ce stade :

- Voie verte, bandes et pistes cyclables et chaussée partagée .

Les travaux envisagés et selon les tronçons à aménager, sont la mise en œuvre d'un revêtement permettant la pratique de tous les modes doux : roller, vélo, course à pied, trottinette mais également une accessibilité aux personnes à mobilité réduite (personne en fauteuil roulant, personne avec poussette...) sur une largeur de 3 mètres (création voie verte et revêtement des chemins ruraux) et la pose de signalétique / mobiliers urbains (panneaux directionnels , touristiques, bornes de balisage, relevés d'information service, bancs, tables, corbeilles, range vélos...).

4.2 Objectifs du projet

Doter le territoire de la Dracénie, d'un itinéraire cyclable, se raccordant à l'itinéraire Européen de la Méditerranée à Vélo (EV 8, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental du VAR) et aux itinéraires cyclotouristiques départementaux traversant les communes du Nord de la Dracénie. Ces itinéraires sont inscrits au schéma des véloroutes et voie verte intercommunal comptabilisant près de 300 km de véloroutes et voie verte sur le territoire de la Dracénie.

Ce projet répond à 3 enjeux :

- Attraction touristique : le vélo est un créneau touristique nationalement reconnue, la Dracénie et plus globalement la région PACA reste un territoire sous équipé. Le Conseil régional PACA est aujourd'hui le chef de file du projet de mise en œuvre de la Méditerranée à Vélo . La CAD est adhérente au comité d'itinéraire nouvellement crée au même titre que le CD du VAR. Cette adhésion a permis la rencontre des porteurs de projet, qui s'est traduite par la réalisation en 2016 et 2017 de 38 km de véloroutes et voie verte en Dracénie. Ces réalisations rencontrent un grand succès tant au niveau des usagers que des élus du territoire.
- Développement d'une attraction touristique pour les habitants : liaison entre les bases de loisirs, les centre villes, les domaines et caves viticoles.
- Développement des modes doux : liaison cyclable entre les Pôles d'échanges multimodaux des Arcs sur Argens et de Draguignan (renforcer l'intermodalité), liaisons entre les centres villes des communes, les équipements sportifs et les établissements scolaires (déplacements pendulaires : lieux de domicile, de travail ou de scolarité).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La vigne à vélo se décompose en plusieurs tronçons .

Leurs réalisations sont programmées entre 2017 et 2020 au gré des négociations foncières

Ainsi, l'itinéraire est décomposé en plusieurs tronçons :

*Les 2 tronçons ci-dessous ont fait l'objet d'un dossier au cas/cas :

- Les Arcs-Sainte Roseline : Réalisé en 2015 (F09313P1098)-pied de voie ferrée Ste Roseline La Motte
- Draguignan - Trans en Provence - Les Arcs Sainte Roseline : Réalisation 2016/2017 (F09316P0064) : Ancienne VF Train des Pignes

* Il s'agit aujourd'hui de réaliser les 4 tronçons restants d'un linéaire de 28 km sur la période 2017-2020, un tronçon par an, durée des travaux de 3 à 4 mois entre octobre et janvier par tronçon :

- Les Arcs Sainte Roseline - Le Muy : 7 km
- Le Muy - La Motte : 6 km
- Les Arcs - Taradeau : 5,5 km
- Taradeau - Vidauban : 4.5 km

Les travaux prévus comprennent la réalisation de 5,6 km de voie verte (préparer et mettre en forme le terrain pour recevoir un revêtement lisse, dur et pérenne sur une largeur de 3 mètres , poser la signalétique et du mobilier urbain, l'élargissement de bas côtés de routes départementales 10 et 73 sur 1,4 km en bande cyclable : désaxement de la voie (préparer et remettre en forme selon la largeur dégagée), la réfection des chemins existants ruraux (2.5 km) et d'exploitations (1.5km) soit sur 4 km pour améliorer la surface roulante (préparer et remettre en forme pour recevoir un revêtement enrobé et pose de signalétique) et la pose de signalétique sur 12 km (linéaire pour lequel aucune intervention n'est nécessaire pour améliorer la surface roulante : traversées d'agglomération, chemins communaux peu fréquentés).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Grâce à son revêtement lisse, dur, pérenne et donc roulant (type enrobé), cet itinéraire permet aussi bien la pratique du vélo, du roller, du jogging, de la trottinette que la marche à pied ou le jogging. Il est accessible aux PMR selon les tronçons et sections traversées.

Le linéaire est décomposé en :

- En site propre :
20 % du linéaire : 5.6 km
- En voie partagée avec des accès ou non réglementés :
80 % du linéaire : 17.4 km
- chemins ruraux : accès riverains (2.5km)
- chemins d'exploitations : accès engins agricoles (1.5km)
- chemins communaux : chaussée partagée, ZONE 30 (12 km)
- routes départementales : bandes ou pistes cyclables selon la largeur disponible après désaxement des voies (1.4 km)

La CAD reste gestionnaire de cet itinéraire, l'entretien reste à sa charge.

L'itinéraire impacte 76 % de propriétés publiques : Conseil départemental du VAR , communes et 24 % de propriétés privés (15 propriétaires)

L'itinéraire est réalisé à hauteur de 20 % en site propre (création de voie verte (3 à 4 mètres de large) et 80 % en site partagé (reprise du revêtement des chemins ruraux, pose de signalétique sur les chemins communaux et aménagements de bas côtés de routes départementales soit en bandes soit en pistes cyclables-séparateur de voie)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Suite à plusieurs rencontres organisées avec la quasi totalité des propriétaires impactés par l'itinéraire (25km), il est à noter que certains d'entre eux s'opposent au projet; certaines sections ne sont donc pas réalisables; cette situation ne permet pas d'assurer la continuité de l'itinéraire.

Ainsi, il est envisagé d'élaborer un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique :

- soit relevant du code de l'environnement si nécessité d'une étude d'impact
- soit relevant du code de l'expropriation

Autorisation de défrichement sur Vidauban

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les surfaces travaillées ne le sont pas de la même manière selon les types d'aménagements préconisés	Largueur : 3 à 4 mètres / Longueur : Création Voie verte : 5 600 ml
Voie verte : Préparer, mettre en forme le terrain naturel et pose d'une couche roulante	Marquage Bande cyclable : 1400ml
Bande cyclable : Élargir les voies, préparer et remettre en forme si nécessaire	Revêtement enrobé ch ruraux et d'exploitation : 4 000ml
Reprise du fond de forme, améliorer la surface roulante des chemins ruraux et exploitation	Signalétique chemins communaux (panneaux directionnels, touristiques) : 12 000 ml
Signalétique horizontale et verticale : marquage au sol, panneaux de police, directionnels, touristiques, coussins berlinois;	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

- 1 Tronçon Le Muy - La Motte
- 2 Tronçon Les Arcs Sainte Roseline - Le Muy
- 3 Tronçon Les Arcs sur Argens - Taradeau
- 4 Tronçon Taradeau - Vidauban

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

- 1 : Dép Long : 6.53295696 Lat : 43.4787388 / A Long : 6.56078074 Lat : 43.488408
- 2 : Dép long : 6.52094815 Lat : 43.4792727 / A Long : 6.56078074 Lat : 43.488408
- 3 : Dép Long : 6.47989871 Lat : 43.4552702 / A Long : 6.42780975 Lat : 43.4539204
- 4 : Dép : Long : 6.42780975 Lat : 43.4539204 / A Long : 6.42813262 Lat : 43.4285665

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vidauban : ZNIEFF 2, Vallée d'Argens Linéaire impacté : 1700 ml - création de voie verte en bord de RD 73 de 3 mètres de large Taradeau : ZNIEFF 2, Plaine et colline de Taradeau Linéaire impacté : 1572 ml dont 1400 ml de reprise du ch rural ST PIERRE Une autorisation de défrichement sera demandée sur 100 ml pour une largeur de
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vidauban : Monument historique inscrit, Domaine du Château d'Astros Les travaux dans cette zone consistent à aménager une voie verte le long de la RD 73 entre les communes de Taradeau et Vidauban Taradeau : Monument historique classé, Servitudes des abords de la Chapelle La Motte . L'itinéraire suit la RD10 e traverse l'agglomération, seuls quelques panneaux seront apposés.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT des communes des arcs sur Argens et de la Motte approuvé le 26/04/2013 PPRI La Motte approuvé 20/12/2013 PPRI Le Muy approuvé 26/03/2014 PPRI Vidauban approuvé 01/03/2012 PPRI Taradeau approuvé 20/12/2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vidauban : Val d'Argens, Linéaire impacté : 1700 ml - création de voie verte en bord de RD 73 dans champs en friche . Taradeau : Val d'Argens, Linéaire impacté : 300 ml - création de voie verte en bord de RD10, tournières de vignes .
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LA MOTTE : Site Classé "Les Cascades du Saut du Capellan ", Linéaire 400 ml sur un chemin communal existant. Pas d'incidence sur le site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse des zones de sensibilité des tortues d'Hermann de niveau moyen à faible (niveau vert). L'aménagement dans ces zones définies consiste à aménager des chemins; Il n'y aura pas d'abattage d'arbre et de débroussaillage 400 ml (sur 25 000 ml) traversent un niveau jaune sur la commune de Vidauban. L'aménagement des 400 ml consistera à aménager une bande de 3 mètres de large le long de la RD 73 dans un champs en friche. Les travaux de débroussaillage et abattage d'arbres seront moindres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	VAL D ARGENS : Aménagement d'une voie verte en bords des routes départementales 73 (taradeau-vidauban) et 10 (taradeau) dans des champs. Les travaux de débroussaillage seront moindres: le tracé a été modifié au regard des préconisations du chargé de mission de la zone .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CHEMINS DEJA EXISTANTS, DEFRICHEMENT envisagé sur Vidauban sur une superficie de 800 m ² au sein de périmètres différents
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPRT de la commune des Arcs sur Argens et de la Motte
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : quelques zones potentiellement inondables
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement modes doux
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Itinéraire touristique

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairage
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Corbeille de propreté implantées le long des différents tronçons

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON, l'itinéraire emprunte des chemins existants, des chemins communaux; il traverse des périmètres de protection de sites, de monuments mais n'altère pas l'esthétique des sites; les aménagements dans ces zones restent aux bords des routes départementales, en agglomération, et nécessitent très peu de débroussaillage et d'abattage d'arbres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

80 % du tracé empruntent des chemins existants : pas de défrichement, de débroussaillage, d'abattage d'arbres
 20 % du tracé sont situés le long de champs en friche ou de champs de vignes (tournières) et en bord de routes départementales (RD73, RD 10)
 Étude de variante sur chaque itinéraire (cf : annexe)
 Le revêtement souhaité reste un revêtement roulant, lisse, dur et pérenne type enrobé;

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet traverse pour partie un Site Natura 2000 (2000 ml sur 23 000 ml) mais les aménagements restent en bord de RD au sein de champs en friche et de vignes. Une modification du trajet a déjà été effectuée afin de limiter au maximum les impacts sur les habitats et les espèces. 400 ml se situe en lisière d'une zone de sensibilité notable pour la Tortues d'Hermann. Sur ce même tronçon une autorisation de défrichement sera déposée pour une superficie impactée au maximum de 800 m² (200 ml en bord de RD sur la commune de Vidauban). Le projet se situe à 80 % sur des chemins existants (ruraux, communaux, départementaux) ce qui réduit les aménagements et diminue l'ampleur des travaux d'abattages, de débroussaillage, de terrassement. En phase travaux, il ne générera que peu d'incidences sur le milieu environnemental (cf annexes et cartes). En phase d'exploitation, ces aménagements n'auront pas d'incidences. Aux vues de ces éléments, le projet présenté semble pouvoir être dispensé d'une EL.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Listes des Annexes : - 1 : Note explicative comprenant : présentation du projet, aménagements, urbanisme et environnement Cartes par tronçons : tracés étudiés, PLU, SUP, Natura 2000, ZNIEFF, Zone de sensibilité tortue d'Hermann, défrichement, Les types de travaux et exemples de réalisation sur même type de terrain 2 : Carte du projet 3 : Carte Natura 2000 et ZNIEFF 4 : Zone de sensibilité tortue d'hermann 5 : Zone soumise à autorisation de défrichement 6 : PPRI et Monuments, sites inscrits et classés (SUP) 7 : Courriels d'échanges avec chargés de missions NATURA 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à DRAGUIGNAN

le,

27/04/2017

Signature

~~Pour le Président et par délégation
Le Directeur~~

Frédéric RANNOU

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

